

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2971

présenté par
M. Damien Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 20

Après le mot :

« mesure »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 17 :

« toutefois où les installations ou équipements de sécurité sont effectivement transférés en application des mêmes articles L. 163-11 et L 174-2. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.